

Sans papiers

la lutte pour la régularisation continue

Cet appel est issu d'un collectif de cinéastes pour les "sans-papiers", professionnels du cinéma et de l'audiovisuel en soutien au Réseau Education Sans Frontières et à tous les "sans-papiers" de France.

Dans les écoles, les collèges et les lycées, un grand mouvement de solidarité entoure les enfants, les hommes et les femmes sans-papiers menacés d'expulsion.

Ce mouvement est essentiel à la société française : les enfants des écoles, ce sont les enfants de ce pays, ce sont les enfants de la République.

A titre individuel ou au sein d'associations, des cinéastes se sont engagés en parrainant et en protégeant ces familles en difficulté et en danger.

La décision de faire un film collectif s'est vite imposée à nous. Pour réaliser ce film, nous nous sommes adressés au Réseau Éducation Sans Frontière (RESF) et à des enseignants, qui nous ont présenté certains de leurs élèves, des enfants de ceux qu'on appelle "sans-papiers".

Avec l'accord de leurs parents, nous avons travaillé avec eux en ateliers d'écriture. Les enfants ont raconté leurs situations, confronté leurs expériences. De ces échanges est né un texte (ci-dessous) et de ce texte est né un film. Leur film. Une forme simple qui porte leur parole et leur histoire. Une histoire de peur et de souffrance.

Les enfants ont participé à ce travail avec leur passion et leurs espoirs. Espoir de voir cesser l'arbitraire, qui fait toujours d'eux des enfants de "sans-papiers", des enfants de déboutés. Espoir de vivre sans la peur quotidienne

d'être expulsés. Passion d'apprendre et de grandir dans un pays qui est le leur comme il est le nôtre.

Ces enfants doivent vivre parmi nous. Il est aujourd'hui urgent d'affirmer :
Laissez les grandir ici !

Pour commander le film ou signer la pétition :
<http://www.educationsansfrontieres.org/laissez-les-grandir-ici>



Signer et faites signer la pétition "LAISSEZ-LES GRANDIR ICI !"

Nous sommes des enfants de "sans papiers".
Un sans-papiers, c'est quelqu'un qui n'a pas de carte de séjour même s'il est en France depuis longtemps.
Comme beaucoup d'entre vous, nos parents sont venus d'ailleurs.
Ils ont fui la violence, la misère.
Ils sont venus pour travailler et nous donner une vie meilleure.
Certains d'entre nous sont nés ici.
Avec ou sans papiers la France est notre pays.
On vit dans des hôtels meublés, des appartements, des chambres où on s'entasse.
Tous les jours on a peur.
On a peur que nos parents soient arrêtés par la police quand ils vont au travail, quand ils prennent le métro.
On a peur qu'on les mette en prison, que nos familles soient séparées et qu'ils nous renvoient dans des pays qu'on ne connaît pas.
On y pense tout le temps.
A l'école aussi.
Est ce que c'est normal d'avoir peur quand on va à l'école ?

L'été dernier nos parents et nous, on a eu l'espoir d'avoir enfin des papiers.
On a fait des dossiers, on a passé des jours et des nuits à faire la queue devant des préfectures.
On s'est inscrit dans des bureaux.
On a cru qu'on serait régularisés, que le cauchemar serait terminé.
On remplissait tous les critères, mais on nous a dit : non.
Nous sommes venus à visage découvert avec nos noms, nos adresses.
Ceux qui ont eu leurs papiers avaient le même dossier que nous. Et pourtant on nous a dit : non.
Arbitrairement.
Maintenant on est en danger et on doit se cacher.
Pourquoi cette injustice ?
Nous ne voulons plus vivre dans la peur.
Nous voulons que la France nous adopte.
Nous voulons être régularisés.
Laissez nous grandir ici.

Dispensé de timbrage **Brest CTC**

éducation

SUD 29 **Solidaires**

SUD éducation
2, rue Amiral Nielly
29200 Brest

P PRESSE
DISTRIBUÉE
LA POSTE

Union Syndicale

Brest 2 Rue Amiral Nielly ☎ 02 98 05 12 93. Quimper 2 Av. Y. Thépot, ☎ 02 98 53 04 16, sud.education29@laposte.net Permanence Quimper, mardi 14H-17H, Brest, mardi 13H-17H, jeudi 10H-17H

Il faut résister, s'organiser et se syndiquer

La vision du monde défendue par Sarkozy se situe aux antipodes des exigences portées par le mouvement social. Pendant 5 ans, il a été un acteur central de la réduction des libertés publiques et des régressions sociales, il a menti sur la privatisation de l'énergie, il a soutenu le gouvernement dans son entreprise de démantèlement des services publics.

Les messages forts et symboliques qu'il envoie ces jours-ci ne peuvent tromper personne :

- ◆ une fiscalité qui bénéficiera avant tout aux plus riches avec le bouclier fiscal.
- ◆ des droits sociaux attaqués avec l'instauration du service minimum, le contrat de travail unique et la multiplication des heures supplémentaires au détriment de la création d'emploi.
- ◆ une chasse aux sans papiers avec des objectifs du ministère de l'immigration et de l'identité nationale toujours plus monstrueux, 150.000 interpellations et 26.000 expulsions programmées d'ici la fin de l'année.

Darcos, le fossoyeur de l'école publique ?

Derrière ses propos hautement démagogiques au sujet des décrets de Robien (sur les décharges horaires dans le secondaire) dont il demande la suspension car ils frappent "les meilleurs de nos professeurs" (ceux des classes terminales !), sur le plus beau métier du monde etc., le ministre prescrit ses remèdes à haute dose de mérite, de travail et d'effort.

La réforme de la carte scolaire est une machine de guerre contre l'école publique. Même si la mixité sociale n'est pas à l'œuvre aujourd'hui (et on ne peut que le regretter), le contournement de la carte scolaire peut très vite aboutir à vider les écoles de "mauvaise réputation". C'est un formidable boulevard pour la concurrence entre les établissements. Affichant la volonté de poursuivre la politique libérale en vigueur depuis plusieurs années en livrant le secteur scolaire au marché et à la concurrence, il conjugue clairement hausse des rémunérations (mais pas des salaires) et transformation en profondeur du métier d'enseignant en multipliant les tâches. L'université sera au cœur des réformes cet été puisque les projets d'autonomie et de casse du cadre national des diplômes sont déjà prêt : on peut déjà se douter que ça ne bénéficiera qu'aux facultés les plus prestigieuses.

Démantèlement des statuts par une flexibilité accrue du travail enseignant contre "plus" d'argent ? On n'en veut pas ! SUD éducation s'oppose à ces menaces de division des personnels et continuera à se battre pour la réduction de temps de travail, l'égalité des salaires, l'augmentation des postes et la mixité sociale !

L'heure est à la résistance, organisons nous, syndiquons nous.

Directeur de la publication : PY Cuzon
Imprimé par nos soins
n° de CPPAP 04095 05227

déposé le
08/06/07

Juin 2007 numéro 70

Menaces tous azimuts sur l'école primaire !

Etablissement Public d'Enseignement Primaire

En juillet 2004, le gouvernement a glissé dans la loi de décentralisation un article autorisant la création à titre provisoire des EPEP. M. De Robien a décidé d'accélérer le processus et de passer en force contre l'avis des organisations syndicales et des associations de parents et avec le seul soutien du Medef. L'EPEP est un regroupement d'une dizaine d'écoles permettant une "gestion mutualisée des moyens dans un souci d'exigence de résultats et d'effi-

cience". Il s'agit de créer une entité juridique "établissement" qui n'existe pas dans le 1^{er} degré.

Il serait géré par un CA (Conseil d'Administration), présidé par des représentants des collectivités locales, où les représentants des enseignants et des parents sont minoritaires.

Le CA devrait:

- ✓ Adopter un projet d'établissement
- ✓ Gérer le budget

✓ Donner son accord sur la passation des conventions et contrats signés par l'établissement.

✓ Donner son accord au recrutement des personnels non enseignant

✓ Délibérer sur la place des parents dans l'école

✓ Donner son avis sur la structure pédagogique proposée par le directeur

✓ Adopter le rapport de fonctionnement préparé par le directeur

Le Directeur est désigné par l'IA (Inspecteur d'Académie), c'est l'organe exécutif du CA :

X Il prépare et exécute les délibérations du CA.

X Il réunit les directeurs et enseignants pour faire appliquer le projet.

X Il recrute les personnels non enseignants.

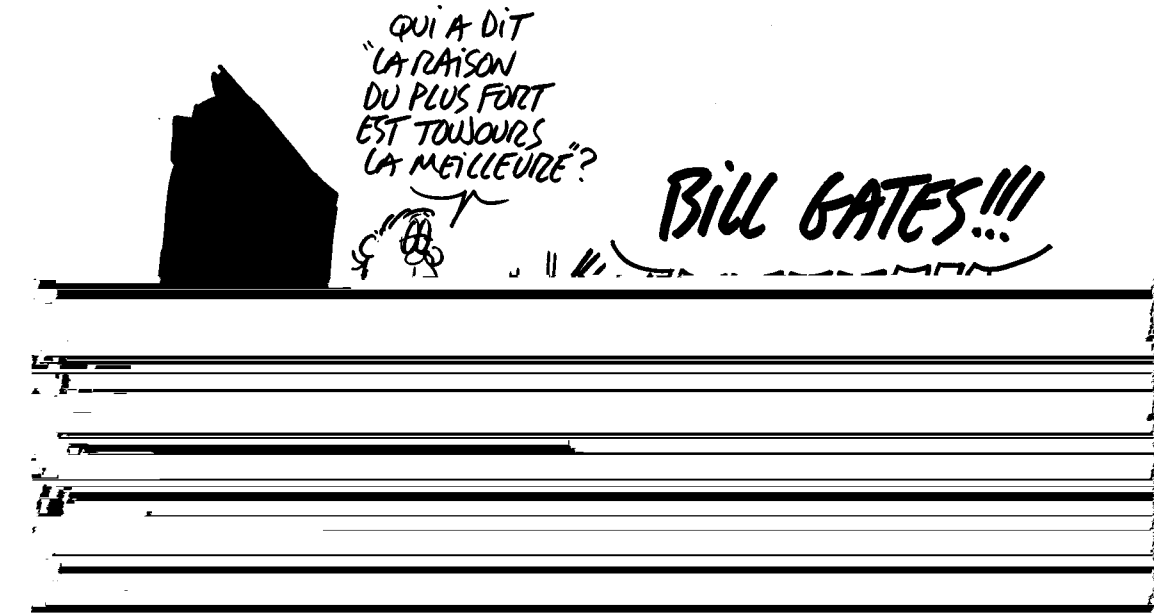
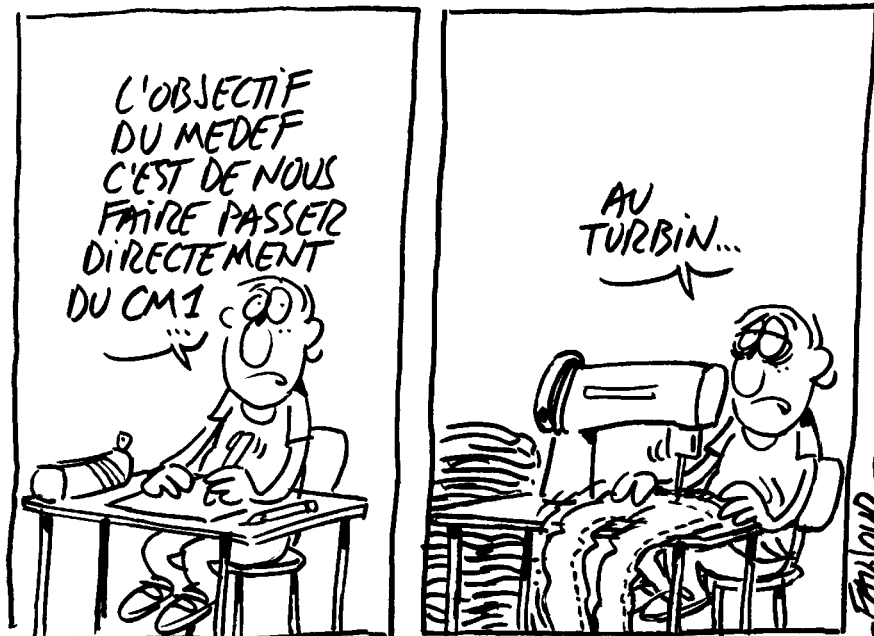
X Il prépare le rapport sur les résultats des élèves et les dispositifs d'accompagnement scolaire.

Le directeur se charge également du travail administratif et de gestion. Il a aussi en charge l'évaluation des résultats et dispose d'un pouvoir hiérarchique car il assure la mise en œuvre du projet d'établissement.

Le Conseil pédagogique coordonne l'action pédagogique des écoles et prépare la partie éducative du projet d'établissement. Il est présidé par le directeur d'EPEP et regroupe les membres du CA, les directeurs des écoles et le(s) IEN.

En conséquence, l'école publique est morcelée en entités locales avec un risque de mise en concurrence et de creusement des inégalités scolaires. Cette mutualisation nécessite une rationalisation des moyens pour faire des économies sur le dos du service public. C'est encore un moyen de retirer des postes des écoles publiques. Les EPEP entrent dans la logique de la LOLF qui préconise de remplacer une culture des moyens par une culture du résultat dans la gestion des fonds publics.

C'est pourquoi Sud éducation exige l'abandon du dispositif. Nous sommes contre la création d'un poste supplémentaire de responsable hiérarchique. Nous voulons une gestion démocratique et collégiale de l'école en demandant une reconnaissance accrue des conseils des maîtres et des conseils d'école.



Base-élève : les dérives !

Base-élève, c'est le nom choisi par le ministère de l'Education nationale pour baptiser son système de fichage informatisé de la maternelle au CM2. Déjà expérimenté dans 21 départements, il sera généralisé dès la rentrée à l'ensemble du territoire. Toutes les données familiales, sociales, scolaires et identitaires des élèves seront ainsi transmises par les directeurs d'école à l'IEN, à l'IA, puis au Rectorat pour terminer, via Internet, dans un fichier national partiellement accessible aux maires. L'administration met en avant la nécessité de centraliser ces données pour des besoins statistiques ainsi que l'aide apportée par ce dispositif aux directeurs d'écoles. Pourtant, ces justifications ne nous rassurent en rien sur la dangerosité d'un tel outil. Car la plupart des directeurs utilisent déjà un logiciel de gestion.

Le véritable "plus" de Base-élève réside surtout dans certains champs à renseigner, qui nous en disent long sur les besoins statistiques invoqués : nationalité, résultats scolaires, suivis RASED, langue et culture d'origine, absences, intervenants éventuels, situation familiale, santé, date d'entrée en France... Autant d'items qui montrent à l'évidence que le besoin éducatif des jeunes n'est pas la seule raison d'être de Base-élève. Car si ce n'est pour contrôler étroitement les populations étrangères, en quoi la nationalité d'un enfant ou son année d'arrivée en France nous intéresseraient-elles ? C'est ce qu'a confirmé l'Inspection d'académie des Pyrénées-Orientales, où Base-élève est expérimentée depuis 2004, en reconnaissant "être la plus grande source d'information sur l'immigration".

Dans un contexte où la nouvelle orthodoxie politique amalgame "familles issues de l'immigration" et délinquance, la Base-élève est d'autant plus dangereuse qu'elle centralise et croise des informations personnelles. Elle se situe dans la droite ligne du rapport Bénisti qui, pour prévenir "les comportements déviants", préconisait la

détection précoce des troubles comportementaux infantiles. Pour ce faire, le rapport associait délinquance et langue maternelle et proposait une "culture du secret partagé" entre services publics afin de signaler à la police, via le maire, toute "personne présentant des difficultés sociales, éducatives ou matérielles". Or ce rapport parlementaire a largement inspiré la loi contre la délinquance que Sarkozy fera adopter en septembre par le parlement.

Une loi qui, entre autre, conditionnera le versement des allocations familiales à un contrôle renforcé de l'assiduité scolaire et imposera le partage du secret professionnel entre policiers, magistrats, enseignants et travailleurs sociaux. Toute relation avec Base-élève est-elle purement fortuite ? Il est d'autant plus difficile de le croire que si les renseignements de Base-élève sont en principe anonymement centralisés à Orléans, "l'anonymat peut-être levé en fonction des besoins de l'administration". Au moyen de Base-élève, ce sont donc les données personnelles de tous les enfants, et à terme de toute la population, qui seront centralisées et partagées entre institutions ; un fichage généralisé que rien ne protège d'ailleurs des intrusions privées puisque ces informations, personnelles et confidentielles, transiteront par Internet.

Les risques de dérives de Base-élève à des fins de contrôle social sont donc patents et les menaces pesant sur les libertés individuelles de chacun aussi. Pour Sud éducation, Base-élèves n'est pas un outil au service des besoins éducatifs de la jeunesse, c'est l'instrument d'une politique sécuritaire et policière. En conséquence, nous demandons l'abandon du fichier Base-élèves et appelons les collègues à se réunir en conseil des maîtres pour élaborer et transmettre à l'IEN leur prise de position, à informer les parents d'élèves des risques encourus par leurs enfants et, a minima, à refuser de rentrer les données sensibles dans ce fichier.

La scolarisation des 2 ans

L'Inspecteur d'académie reconnaît la pénurie de remplaçants sur le Finistère et entend la résoudre à moyens constants. En conséquence, une enquête sur le département a été menée pour voir où les postes pouvaient être récupérés. L'attaque se fait aujourd'hui sur les 2 ans et l'école maternelle est réellement menacée.

Pour Brest, les inscriptions à l'école se font maintenant en mairie. La municipalité s'engage à prendre toutes les inscriptions des enfants "ayant atteint l'âge de 2 ans au jour de la rentrée, l'admission ne pourra être faite qu'après acceptation des enfants de 3 ans et plus et devra respecter la capacité d'accueil de l'école". Les directeurs ont reçu des directives similaires qui encouragent à n'inscrire les enfants que selon les places disponibles. C'est évidemment l'IA qui distribue les postes et qui limite, de fait, le nombre de places dans une école.

Un collectif de défense des services publics "maternelle en danger" propose des actions : occupation des locaux, pétition, encouragement des élus à inscrire tous les enfants.

Le 22 mai dernier : une forte mobilisation !

Plus de 450 écoles occupées et 10 000 élus, parents et enseignants mobilisés. La mobilisation croissante des communes, des familles et des enseignants illustre une véritable attente envers le service public d'éducation. Parce que la rentrée 2007 se prépare aujourd'hui et que chacun la souhaite la plus sereine possible, il est urgent que la situation évolue. Le collectif "maternelle en danger" adressera les motions des conseils municipaux et les pétitions signées par plusieurs milliers de parents d'élèves.

Aucun enfant de 2 ans ne doit être privé d'éducation, aucun enfant de 2 ans ne sera exclu de l'école.



Assistants d'éducation

les précaires se rassemblent, s'organisent et se défendent...

En septembre dernier, pour pourvoir au remplacement d'un MI/SE en congé, un collègue de Brest recrute deux ASEN à mi-temps (17h30/semaine). Ce remplacement devra durer toute l'année scolaire. Toutefois, on leur propose un 1^{er} contrat de septembre 2006 jusqu'à décembre, et promesse leur est faite qu'un nouveau contrat prendra la suite de janvier à août 2007. Or, à la rentrée des vacances de Noël, deux mauvaises surprises les attendent.

D'une part, le contrat n'est plus de 17h30 (un mi-temps) mais il est tombé à 14h. Ils ne gagneront donc plus que 40% du SMIC ! D'autre part, les contrats s'arrêteront fin juin et non plus fin août. C'est une remise en cause flagrante de la notion de congés payés.

Interpellé, SUD éducation intervient fortement auprès des services de l'Inspection d'académie pour dénoncer cette rupture de contrat. Le volume horaire est alors ramené à 17h30 semaine et promesse leur est faite que leur contrat se poursuivra jusqu'en septembre.

Suite à cet incident, un collectif d'ASEN se constitue sur le bassin brestois. Il dénonce les

contrats de moins de 10 mois, qui se terminent en juin, la formation dite professionnalisante qui se résume trop souvent à une inscription à la fac (ce qui n'est en rien une formation professionnalisante valorisable sur le marché du travail) et craint la multiplication des temps partiels inférieurs à des mi-temps. Dès le début, SUD éducation soutient ce collectif en mettant à sa disposition un local pour se réunir, la photocopieuse pour tirer des tracts et en assurant le routage des envois dans tous les établissements secondaires du Finistère.

Succès et répression de la journée "vie scolaire morte"

Le collectif décide d'appeler les personnels ASEN à une journée "Vie scolaire morte" le 22 mai. Avec d'autres organisations syndicales, SUD éducation a soutenu cette lutte en appelant dans les vies scolaires les personnels à faire grève massivement ce jour là.

Les nombreux bureaux de vie scolaire fermés et les perturbations engendrées sont bien la preuve que la grève était bien un mouvement collectif fort. Sur le terrain, cette grève rencontre de nombreuses oppositions de la part de l'administration. Ce sont parfois les chefs d'établissement ou les CPE qui font pression sur les personnels pour qu'ils soient au travail ce jour là, au

Dernière minute

SUD éducation 29 s'inquiète de la convocation des personnels ASEN par leur chef d'établissement pour se voir notifier le non renouvellement de leur contrat, autrement dit leur licenciement sans aucun motif valable. Cette pratique est déjà constatée dans plusieurs établissements du département.

On peut craindre que ce soit pour les remplacer par des contrats aidés issus du plan Borloo (CA et CAE) qui coûteront encore moins cher à l'Éducation nationale.

motif qu' "il n'y a pas de problème dans leur établissement". Comme si le statut précaire des ASEN n'était pas un problème ! Ce sont parfois des enseignants qui acceptent de prendre en charge des classes qui auraient dû être en permanence. Façon de briser la grève.

Fort d'une pétition de plus de 350 signatures revendiquant des contrats d'un an minimum, pas de temps partiel inférieur à un mi-temps et des formations professionnalisantes dignes de ce nom, le collectif sera reçu à l'inspection d'académie le 13 juin.

Sud éducation continuera de soutenir de toutes ses forces cette lutte des plus précaires de l'Éducation. Cette première lutte contre le démantèlement des statuts est fondatrice.

Aujourd'hui, ce sont les ASEN qui sont mobilisés contre la précarité. Demain, ça devra être tous les personnels de l'Éducation.

Entrave au droit de grève

Le summum est atteint dans ce "grand" lycée brestois où les personnels ASEN et MI/SE qui devaient prendre leur service à l'internat dans la nuit du 21 au 22 décident de ne pas le prendre et de répondre à l'appel à la grève.

Alerté, le proviseur arrive sur les lieux et leur intime l'ordre d'assurer leur service en les menaçant très explicitement en leur rappelant que les contrats d'ASEN sont renouvelables tout les ans et que s'ils font grève, leurs contrats ne seront pas reconduits à la rentrée prochaine. Ça a le mérite d'être clair.

Cette entrave au droit de grève (droit, qui est un principe constitutionnel) de la part du Chef d'établissement est inacceptable et les organisations syndicales l'ont écrit à l'Inspecteur d'académie. Une pitoyable fin de carrière pour un proviseur en retraite cette année.

Sur tous ces aspects budgétaires, la difficulté principale, pour tout gouvernement, reste la masse des fonctionnaires concernés : en 2006, les enseignants des 1^{er} et 2nd degrés (public et privé) étaient au nombre de 993 744, auxquels s'ajoutent le personnel d'encadrement et les agents administratifs ou techniques (285 957).

Toute mesure globale et collective aura un impact budgétaire sensible qui impose de la prudence.

Des propositions pour "Travailler plus pour gagner plus" !

□ Améliorer les débuts de carrière : Il faudrait créer une prime de "première affectation", dessiner un projet négocié pour les premières années de service et prévoir un accompagnement humain personnalisé.

□ Il est possible d'améliorer les rémunérations si un effort budgétaire spécifique est décidé. On peut aussi agir sur le remplacement. On pourrait par exemple décider que tous les cours inscrits à l'emploi du temps sont dus aux élèves, quoi qu'il arrive - encore un droit "opposable", en quelque sorte - et charger l'établissement d'y pourvoir : les H.S. [heures supplémentaires] en seraient sensiblement augmentées. Il est également possible d'augmenter les rémunérations en qualifiant en H. S. les actes réalisés dans le champ éducatif : études surveillées, soutien, tutorat, réalisation de documents d'accompagnement en ligne, encadrement d'activités diverses.

□ De nouvelles fonctions - rémunératrices - peuvent aussi être créées ou revalorisées. D'abord, l'organisation du "soutien scolaire", assuré par les enseignants volontaires et rémunéré en heures supplémentaires, offrira des perspectives intéressantes.

Mais d'autres activités sont possibles

- ◆ responsable ou coordonnateur de département (langues, sciences, etc.), sorte d'équivalent du "chef de travaux" pour les séries professionnelles ;
- ◆ maître formateur (à créer dans le second degré) ;
- ◆ adjoint au chef d'établissement (dans le cadre d'une réforme du statut des personnels de direction) ;
- ◆ responsable de projet éducatif (à l'échelle d'un bassin) ;
- ◆ formateur d'adultes ;
- ◆ "Prag" (professeur agrégé mis à disposition de l'enseignement sup) ;

Une redéfinition du métier

● Temps de travail, annualisation

Le moment est venu par exemple de poser la question de l'annualisation des services d'enseignement, et donc de l'annualisation des horaires eux-mêmes. Une garantie pourrait ainsi être donnée aux familles que, quoi qu'il arrive, l'horaire annuel prévu sera assuré (ce qui per-

mettrait peut-être, au vu du constat que toutes les heures ne sont pas faites aujourd'hui, de justifier son allègement, notamment en lycée).

Pour favoriser et valoriser l'initiative (la liberté pédagogique et le goût d'entreprendre) des professeurs, leurs services pourraient être globalisés et annualisés. D'abord à titre expérimental, bien sûr. Cette modulation rendrait possible, par exemple, l'enseignement intensif d'une langue étrangère ou permettrait une organisation modulaire de l'enseignement. Toutefois, le professeur ne doit pas être évalué simplement par ces activités extérieures à son champ disciplinaire. Tout le monde réclame le "retour aux disciplines et aux fondamentaux".

● Définir une "typologie" des métiers de l'enseignement

Il faudra distinguer les diverses situations professionnelles, lesquelles n'existaient pas en 1950. Par exemple : professeur de collège dans un quartier sensible ; professeur de lycée des métiers ; professeur de BTS ou de classes préparatoires ; formateur ; conseiller pédagogique ; professeur principal ; responsable d'un projet éducatif ; professeur dans un IME [Institut médico-éducatif], etc. Cette typologie comprendrait une description des "actes professionnels" afférents à ces métiers. Les obligations réglementaires de service et les rémunérations principales et indemnitaires seraient établies sur cette base fonctionnelle. "

L'évaluation des professeurs

Les résultats et performances de l'établissement seraient rendus publics tous les ans. **Les professeurs dont les élèves auront progressé ou réussi leurs examens ou certifications, les professeurs qui auront conduit avec succès à leur terme des projets pédagogiques ou éducatifs pourront bénéficier de primes.** Le chef d'établissement serait dans ce cadre le principal évaluateur des personnels. Les corps d'inspection n'interviendraient dans l'évaluation de personnels que dans quelques cas précis : manquement graves, excellence et promotion. Ce sujet est sensible : il devra être longuement négocié.

Les professeurs devraient pouvoir, en tant que de besoin, **faire appel à des interlocuteurs**, le plus souvent de leur discipline, disponibles et susceptibles de leur apporter l'appui souhaité sans crainte d'être mis mal à l'aise ou d'être jugés. Cette mission pourrait être confiée à des inspecteurs pédagogiques régionaux ou incluse de façon partielle dans le service de **professeurs convenablement choisis**. Il est indispensable de garantir l'indépendance et l'impartialité de l'acte d'inspection, qui ne doit pas servir de relais à des conceptions pédagogiques imposées.

La considération : l'avancement, la promotion doivent dépendre dans d'importantes proportions de la difficulté du métier exercé, du mérite et de l'engagement, évalués par les chefs d'établissements. Un grade de "professeur émérite" des écoles, des collèges, des lycées pourra être créé.



Xavier Darcos

Tout un programme

En mars 2007, le candidat Sarkozy a commandé au "Pas encore Ministre de l'éducation nationale", Xavier Darcos, un "rapport et propositions sur la situation morale et matérielle des professeurs en France". Pour concocter son document, Darcos a consulté l'ensemble des organisations syndicales enseignantes (à l'exception de SUD Education et du SDEN CGT!), la Société des Agrégés de l'Université, le SNPDEN, la FCPE et le Ministère.

Sans aucun souci d'objectivité ou d'exhaustivité, nous vous en proposons la publication des meilleurs morceaux. Les intertitres en italiques sont de notre fait, les morceaux en gras sont les propos du ministre mais soulignés par nous.

Promesses pour aujourd'hui et menaces pour demain dans le préambule (parlant des enseignants et s'adressant au candidat Sarkozy)

Vous vous êtes engagé "à leur donner la considération qui leur est due, à revaloriser leur carrière, [...] à multiplier les passerelles avec les autres administrations publiques de sorte que leurs perspectives de carrière soient élargies", à permettre à ceux "qui voudront travailler davantage, de gagner plus". Vous avez précisé votre promesse : "Je m'engage à ce que les gains de productivité qui pourraient être réalisés leur soient redistribués pour moitié. Je m'engage à ce qu'ils soient mieux formés, mieux accompagnés, mieux soutenus et par conséquent moins isolés".

Dans la mémoire de chacun de nous, brille le souvenir d'un instituteur ou d'un professeur qui nous a stimulés et exhaussés, et non de **bureaucrates inféconds ou de théoriciens de la scolastique éducative**. On s'est trop fié à l'autonomie de l'enfant, à son propre projet, à ses sensations immédiates. La liberté n'est pas un point de départ mais d'arrivée, ce qui suppose de l'effort et des exigences.

Rien ne se reconstruira sans les enseignants. Il font le plus beau métier du monde : instituer l'humanité dans l'homme. Il faut leur rendre l'hommage qu'ils méritent car si l'institution scolaire tient encore, malgré les tensions sociales, c'est d'abord grâce au dévouement et à la passion de tous les serveurs de notre école.

Il n'y aura d'évolution profonde dans ce domaine qu'en **desserrant le carcan des innombrables statuts actuels du monde enseignant**. Ce sujet devra être abordé ultérieurement, lorsque le Gouvernement se mettra au travail.

Carton rouge pour De Robien et son décret sur le temps de travail des enseignants

Le Ministre de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche s'y est pris de manière abrupte. Il a corrigé à la marge sans toucher au fond. Par un décret publié le 14 février dernier, il a décidé de supprimer diverses décharges horaires dont bénéficient traditionnellement les professeurs de lycée, notamment les agrégés.

Ce qui est fâcheux dans cette affaire, c'est que cette décision assez brutale, qui est prévue pour s'appliquer dès septembre prochain, frappe presque exclusivement les meilleurs de nos professeurs, ceux qui enseignent en terminale ou dans certaines classes préparatoires (type BTS). Ils font partie de ceux qui s'engagent, qui ont du mérite, qui assument des tâches supplémentaires. Il était normal qu'ils soient mieux rémunérés que ceux qui préfèrent simplement assurer leur service minimum.

Casse du cadre national et autonomie des établissements au cœur du programme

Il faut que les établissements respirent à leur rythme, disposent d'une plus grande autonomie, se sentent responsables et incités à l'initiative. La gestion centralisée et l'injection massive de moyens venus d'en haut ne produisent pas les résultats escomptés comme on l'a vu pour les ZEP. Dotés d'un contingent horaire complémentaire spécial, ils doivent organiser librement leur politique éducative et notamment rétri-

buer des séquences pour les élèves en situation difficile.

Or il faut savoir que, sur une "dotation globale de fonctionnement" (DGF) attribuée à un établissement, la marge de manœuvre, une fois dotés les enseignements obligatoires, est de 1 %, autant dire presque nulle. L'autonomie, dans ces conditions, reste assez virtuelle.

Dotés d'un contingent horaire complémentaire spécial, ils doivent organiser librement leur politique éducative et notamment rétribuer des séquences pour les élèves en situation difficile. Dans le cadre d'une vaste déconcentration budgétaire, des **contrats** en ce sens, proposés par les équipes éducatives de chaque établissement, **pourront être passés avec les académies ou avec les collectivités locales, voire avec des entreprises et des associations** si les enseignants le croient utile.

De même, les établissements devraient être incités à se mettre en réseau et à se regrouper pour mutualiser leurs moyens : options, enseignants contractuels, heures supplémentaires, actions à caractère social ou culturel, etc. Là encore, le pragmatisme doit l'emporter sur les idées générales et sur l'idéologie.

Il est normal que les moyens, postes ou crédits, financés par le contribuable soient discutés et négociés entre l'établissement et les responsables des académies qui doivent rendre, à leur niveau, les arbitrages nécessaires. Dans un souci d'uniformité peut-être louable mais certainement dépassé, ces textes sont établis de façon extrêmement détaillée pour un élève moyen virtuel. En conséquence, chacun à son niveau est tenté de trouver et de **justifier un "comportement syndicalement, administrativement et pédagogiquement correct" plutôt que de dispenser, sans état d'âme, l'enseignement adapté au contexte local.**

Rémunération des enseignants : le constat des chiffres qui fâchent !

Une étude, disponible sur le site de l'université Paris I, vient de faire grand bruit. Elle a récemment conclu que le pouvoir d'achat des salaires nets des enseignants aurait baissé de 20% en 25 ans. Cette étude, reprise par la presse, même si elle comporte des erreurs méthodologiques majeures, a accredité le malaise des enseignants sur leur pouvoir d'achat et sur leur déclassement.

■ Le salaire moyen des enseignants titulaires du second degré et du supérieur a reculé en euros constants de 1,9% entre 2002 et 2003 ; celui des instituteurs, PEGC, MA et surveillants de 3%.

■ En cinq ans, la part des primes et indemnités diverses s'accroît de 16,7% à 20,4% :

■ Comparaison public / privé : salaire mensuel net en euro

	2001	2002	évolution en %
cadre du privé	3377	3530	4,5
cadre FP hors enseignants	3295	3370	2,3
enseignants de catégorie A	2293	2303	0,5

■ Les crédits d'action sociale par agent connaissent des variations importantes d'un ministère à l'autre : de 627€ par agent au ministère de l'Économie à 50 € à l'Éducation nationale!

Une banque éthique, ça existe ?

Vous êtes-vous déjà demandé en vous levant : «mais que fait ma banque de mon salaire que L'Éducation nationale lui verse chaque mois?»

Si vous êtes capable de répondre à cette question, inutile de lire la suite de cet article. Vous avez déjà fait le bon choix !

Dans le cas contraire, nous, qui militons pour défendre et améliorer une conception solidaire et plus juste de la société, nous devrions être en droit de savoir, en toute transparence, ce que fait la banque de l'argent que nous lui confions. Nous devrions aussi pouvoir exiger de la part de cet établissement qu'il n'investisse pas notre argent dans des projets qui nous sont intolérables : nucléaire, armement, industries polluantes....

Mais voilà, à part quelques placements solidaires de vitrine, la majorité des banques entretiennent une opacité totale sur ce sujet, secret bancaire bien entendu ! Même la banque favorite des enseignants, sans citer de nom !

Alors, faut-il pour autant revenir au bas de laine sous le matelas pour rester en accord avec ses idées ?

Les Amis de la Terre nous donnent une réponse dans un guide publié le 6 mars 2007 : «*Environnement, comment choisir sa banque?*», téléchargeable sur www.amisedelaterre.org Ils nous y présente les résultats d'une enquête sur les dix principales banques françaises. Leurs fonctionnements et leurs impacts sociaux et environnementaux y sont analysés et classés en fonction des financements et des investissements qu'elles font.

Seuls deux organismes financiers sortent du lot dont la NEF

La NEF est une société coopérative de finances solidaires agréée et contrôlée par la Banque de France. Elle exerce depuis 1988 une double activité de collecte d'épargne et de crédit. Elle soutient la création et le développement d'activités professionnelles et associatives à des fins d'utilité sociale, culturelle et environnementale. En France, elle est le seul établissement financier engagé dans la gestion responsable et transparente de l'épargne citoyenne.

Toute personne physique et morale peut ouvrir un compte à la NEF pour donner du sens à son argent. Aujourd'hui, environ 17000 sociétaires ont choisi d'exercer leur responsabilité sur leur argent en déposant leur épargne ou en souscrivant un crédit auprès de la NEF.

Un statut de coopérative

Alors que les autres banques, même celles qui étaient initialement mutuelles, sont engagées dans la recherche d'un maximum de profit, la NEF a choisi le statut de coopérative en s'engageant volontairement dans le mouvement de l'économie sociale et solidaire et poursuivant l'objectif d'un projet de société basé sur la coopération des individus.

Les «usagers» de la coopérative en sont également les propriétaires. Ils se réunissent chaque année en assemblée et votent les grandes orientations de l'entreprise.

La coopérative est aussi un lieu de rencontre, d'échange et de débats entre les sociétaires.

Placer son épargne

Il existe différentes façons de placer son argent à la NEF, soit en achetant des parts de capital ou en ouvrant un plan d'épargne ou un compte à terme pour une durée minimum de 25 mois.

Le sociétaire titulaire d'un compte peut choisir le domaine d'affectation de son épargne: insertion, logement social, écologie, agriculture bio, énergies renouvelables, pédagogie, activités culturelles...

Si les comptes d'épargne sont rémunérés, il

est aussi possible de faire don de tout ou d'une partie de ses intérêts à une association partenaire humaniste ou environnementale en France ou dans les pays du Sud. Tous les produits d'épargne de la NEF possèdent le label Finansol.

Gérer son argent

La NEF s'appuie sur le réseau des agences du Crédit Coopératif pour fournir à ses sociétaires les services bancaires permettant la gestion de leur argent au quotidien. Ainsi, le titulaire d'un compte chèque NEF-Crédit Coopératif peut bénéficier de tous les services bancaires: livret B, carnet de chèques, carte bleue, domiciliation

de revenus, virements et prélèvements, prêts... La banque éthique existe en France et il faut la faire vivre et se développer.

La lutte pour accéder à une société solidaire passe avant tout par la gestion responsable de son argent pour qu'il devienne enfin le nerf de la Paix.

N'hésitez pas à contacter Benoist Deschamps, correspondant local de la NEF sur Brest :

correspondantnef.finistere@no-log.org ,

☎ 02 98 47 44 97

ou à consulter le site internet: www.lanef.com

